

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATIF

Sur le projet d'Assainissement des eaux usées de la Commune de Merck-Saint-Liévin

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président du SIDEN-SIAN en date du 16 Décembre 2022, le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de MERCK-SAINT-LIÉVIN, adhérente au SIDEN-SIAN, sera soumis à l'enquête publique du 30 Novembre 2022 à 16h00 au 13 Janvier 2023 à 17h30 inclus soit 45 jours consécutifs. Monsieur Jacques BOURNOUVILLE, retraité de la fonction publique territoriale, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé:

- Un dossier sera déposé à la Mairie de MERCK-SAINT-LIÉVIN siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie le Lundi, Mercredi et Vendredi de 15h30 à 19h00 et exceptionnellement le Samedi de 9h00 à 12h00, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations ou propositions sur le registre d'enquête.
- Le dossier pourra aussi être consulté sur un poste informatique en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est également consultable sur le site <u>www.noreade.fr</u> via le lien : <u>https://agenceenligne.noreade.fr/enquete-publique</u>

Chemin d'accès:

Assainissement/Collecte et traitement des eaux usées/Consulter les enquêtes publiques

Les observations ou propositions pourront être soit :

- Consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de MERCK-SAINT-LIÉVIN
- Adressées, par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur, à la Mairie de MERCK-SAINT-LIÉVIN, lequel les annexera au registre d'enquête
- Envoyées sur l'adresse mail suivante : epzonage.merck-saint-lievin@noreade.fr

Ces observations ou propositions seront également consultables sur le site internet <u>www.noreade.fr</u>

Le Commissaire enquêteur recevra à la Mairie de MERCK-SAINT-LIÉVIN les jours et heures suivants :

Mercredi 30 Novembre 2022 de 16H00 à 19H00

Vendredi 6 Janvier 2023 de 16H00 à 19H00

Vendredi 13 Janvier 2023 de 14H30 à 17H30

(Annule et remplace la permanence du Samedi 17 Décembre de 9H00 à 12H00)

afin de recevoir les observations ou propositions du public ou encore pour répondre à d'éventuelles demandes d'informations.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables pendant un an en version papier à la Mairie de MERCK-SAINT-LIÉVIN et en version informatisée sur le site internet de Noréade (avec le dossier d'enquête publique).

A l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement des eaux usées, éventuellement amendé pour tenir compte du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil d'Exploitation et du Bureau Syndical du SIDEN-SIAN.